

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-046****OBJET :****FINANCES**

Ecole de Musique Municipale

Tarifs 2025 / 2026

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 23

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN explique aux conseillers municipaux que l'Ecole de Musique Municipale, créée en 1982, compte 117 élèves répartis en 8 classes et encadrés par 10 professeurs. Les dépenses et recettes liées à cette structure sont intégrées au budget général de la collectivité.

Les tarifs pratiqués par l'établissement ont été sensiblement augmentés en 2023, afin de tenir compte de l'alourdissement des charges de fonctionnement de la structure. En outre, la grille tarifaire intègre depuis cette année-là une pondération basée sur le quotient familial de la CAF.

Les enseignements artistiques spécialisés concernent 117 élèves, dont 61 châillonnais et 56 provenant de communes extérieures. L'éducation musicale bénéficie à 375 élèves du primaire au collège, répartis dans 10 classes du groupe scolaire Commerson et dans 5 classes de l'établissement privé Saint-Charles.

Considérant que le parcours « petite enfance » implique la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique avec une quotité de temps de travail de 5/20^{ème} ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (23 voix pour et 4 abstentions),

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2025 / 2026, suivante :

... / ...

TARIFS Ecole de Musique Municipale 2025-2026 (par trimestre)					
Châtillonnais					Extérieurs
	QF 1	QF 2	QF3	QF 4	EXT
Petite enfance 0-1 2-3 4-5 ans	50 €	70 €	75 €	80 €	85 €
Eveil 6 ans	50 €	70 €	75 €	80 €	85 €
Cycle I II III Initiation 6 ans Ados	120 €	130 €	160 €	180 €	200 €
Adultes débutants	160 €	170 €	200 €	220 €	240 €
Adultes	160 €	170 €	200 €	220 €	240 €
Pratique collective	45 €	50 €	55 €	60 €	65 €
Eveil - 6 ans = cours d'éveil + découverte des instruments					
Initiation 6 ans = cours initiation à la Formation Musicale + cours instrument					
Droits d'inscription = 30 € pour l'année pour les Châtillonnais et les extérieurs					

Le tarif « enfant » concerne les moins de 18 ans. Il s'applique également aux étudiants et chômeurs. A partir de deux membres inscrits issu d'un même foyer, il est appliqué une réduction de 5 % pour le deuxième et de 7 % à partir du troisième (règle valable sur l'ensemble de la grille tarifaire). Les élèves inscrits à l'Harmonie de l'Union Musicale bénéficient d'une réduction de 30 % sur les tarifs pratiqués.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 28 MAI 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 28 MAI 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.